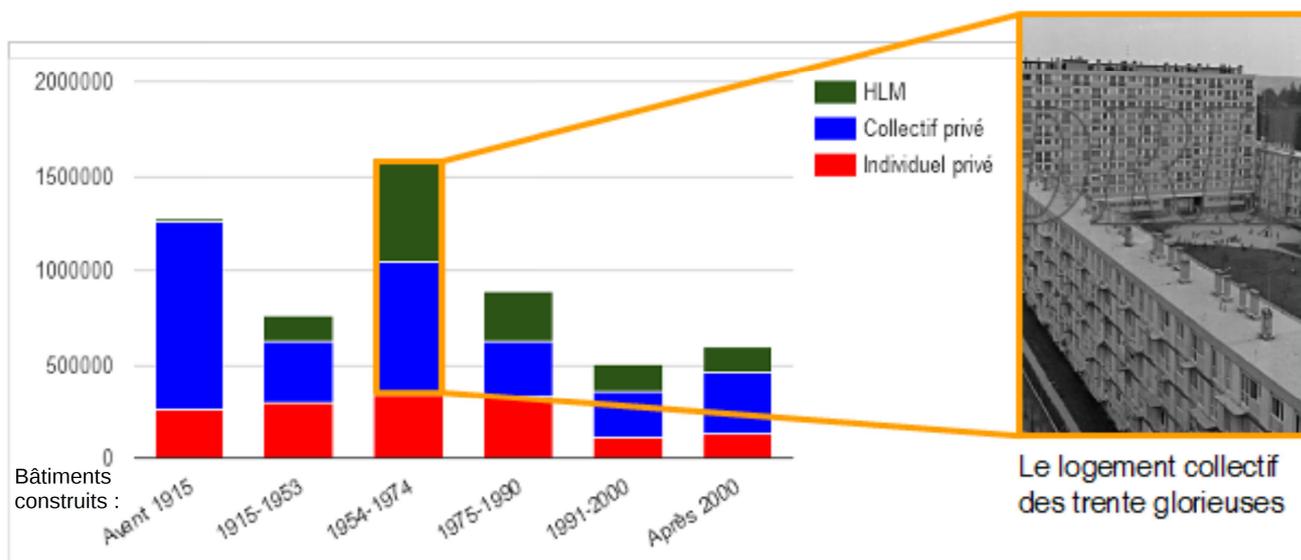


Fiche repère

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT Stratégies de rénovation énergétique et priorisations abusives

**Idée reçue :
« En Île-de-France, la rénovation énergétique, c'est
surtout le logement collectif des Trente Glorieuses ! »**



Nombre de logements selon les périodes de construction (source Batistato, DRIEA)

Lorsqu'il est question de rénovation énergétique, la focale est souvent faite sur les copropriétés et le parc social construits lors des Trente Glorieuses, c'est-à-dire les 30 années suivant la seconde guerre mondiale. Oublier le reste du parc bâti serait pourtant une erreur.

En nombre de logements le parc collectif des Trente Glorieuses n'est pas majoritaire :

La part de logements construits au cours des Trente Glorieuses est effectivement importante. Cependant, comme le montre le graphique ci-dessus, même parmi l'ensemble des logements construits avant 1990, cette classe d'âge ne représente qu'une part très relative des enjeux.

Par ailleurs, la part de l'individuel privé sur l'ensemble du parc reste significative à l'échelle francilienne.

Ce segment de parc de logements n'est pas non plus majoritaire en terme de consommation d'énergie.

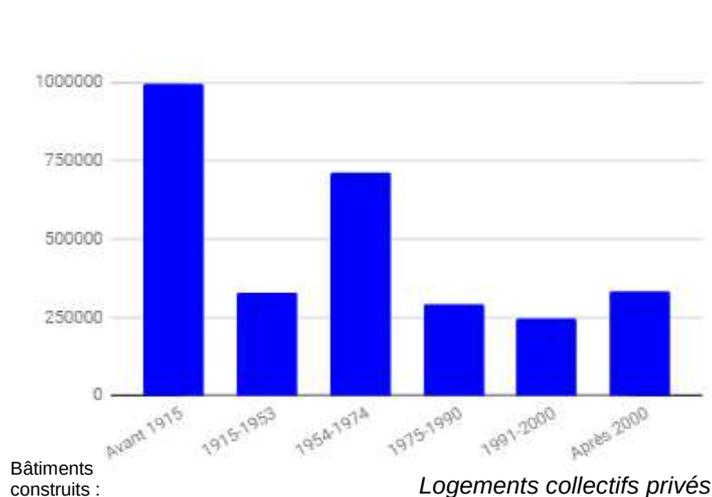
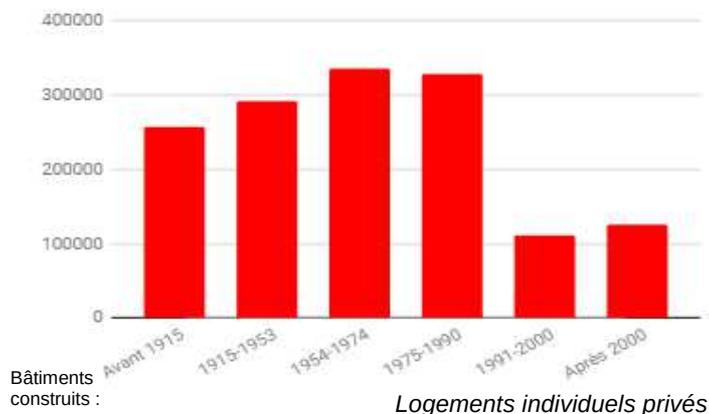
Le bilan énergétique régional montre que les logements des Trente Glorieuses représentent environ 25 % des consommations du parc de logements.

Au regard de l'effort de rénovation énergétique à réaliser d'ici 2050 (voir fiche SRCAE), il serait erroné de focaliser uniquement sur un segment du parc en particulier.

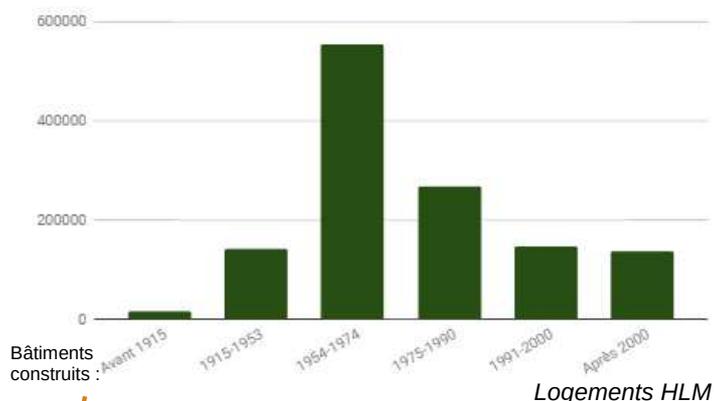


Disparités selon les segments de parc

Dans le parc privé (collectif et individuel), les constructions des Trente Glorieuses ne sont pas sur-représentées parmi les périodes de construction.



Seul le parc HLM est dominé par les constructions des Trente Glorieuses.



Bâtiments construits :



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tél : 33 (01) 40 61 80 80
Fax : 33 (01) 40 61 85 85

Pour aller plus loin :

Segments de parc selon le SRCAE :

La segmentation « Individuel privé / Collectif privé / HLM » correspond à la segmentation retenue pour la définition des objectifs de rénovation énergétique des logements du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) francilien. Cette segmentation se justifie par les différences de modes de prise de décision selon les maîtrises d'ouvrage (en général : professionnelle et unique pour les logements HLM, non-professionnelle et unique pour les logements individuels privés, non-professionnelle et multiple pour les logements collectifs privés (copropriété)).

Les objectifs du SRCAE dans le domaine du logement sont rappelés dans la fiche « Objectifs du SRCAE et Facteur 4 ».

Comment est structuré le parc de logements d'un territoire ?

Selon le type des logements (individuel privé, collectif privé, HLM) et le statut d'occupation des ménages (propriétaire occupant, locataire), les leviers pour enclencher des travaux de rénovation ne seront pas les mêmes. Une stratégie territoriale de rénovation énergétique doit proposer des mesures adaptées à chaque segment du parc. Compte-tenu de l'ampleur des enjeux, même s'il ne représente que 10 % du parc, aucun segment ne peut être négligé.

L'outil régional « Mémento méthodologique pour conduire les stratégies territoriales de rénovation énergétique de l'habitat ».

Mis en place par la DRIEA, avec le concours de la DRIHL, la DRIEE, l'Ademe et le Conseil régional, cet outil permet de :

- comprendre le contexte,
- connaître les acteurs et dispositifs,
- identifier les enjeux d'un territoire,
- construire sa stratégie.

www.mementorenovationenergetique.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr